



# Préparation de la rentrée 2010

publié le 31/03/2010 - mis à jour le 13/04/2015

Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 ; circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010

---

## Descriptif :

Développement du numérique, apprentissage des langues vivantes

---

## Sommaire :

- Accélérer le développement du numérique à l'école
  - Généraliser les espaces numériques de travail (ENT) et le cahier de texte numérique
  - Stimuler l'apprentissage des langues vivantes
  - Former les enseignants et les cadres aux TICE
  - Développer les ressources numériques
  - Parachever la mise en œuvre du socle commun
  - Mettre en place l'application nationale « Livret personnel de compétences »
  - Installer le nouveau DNB
  - Donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues
- 

Encart n°2 du 18 mars 2010 Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 [↗](#)

## Extraits :

L'École met en œuvre les principes de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. À cette fin, les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de la réussite au service d'une société juste.

La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif.

Les priorités de la rentrée 2010 s'inscrivent dans la continuité des réformes engagées ces dernières années et en illustrent la cohérence, tout en en marquant une étape nouvelle et décisive avec la réforme du lycée et la refonte de la formation des enseignants.

**La réforme du lycée**, qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée, ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen, en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;
- mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;
- mieux adapter le lycée à son époque, notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes.

Les textes régissant désormais la voie générale ont été rassemblés dans un numéro spécial du **Bulletin officiel mis en ligne le 4 février 2010**. La réforme de la voie technologique sera soumise au Conseil supérieur de l'éducation, au début du mois d'avril. Ces réformes, avec celle du lycée professionnel, permettent d'affirmer la qualité et la complémentarité des trois voies du lycée.

**La formation des enseignants évolue** elle aussi en profondeur. Dorénavant recrutés lorsqu'ils sont titulaires d'un master des universités, les enseignants débutent leur carrière avec un haut niveau de connaissances dans leur discipline et un diplôme reconnu au plan européen. Il est essentiel que les compétences professionnelles acquises en formation initiale, notamment grâce aux stages d'observation et de pratique accompagnée, puis aux stages en responsabilité, soient développées et enrichies dans le cadre de la formation continue.

Lors de leur première affectation, les enseignants stagiaires reçoivent une formation qui associe les apports complémentaires des universités, des corps d'inspection pédagogique des premier et second degrés et une première expérience professionnelle accompagnée avec l'aide d'un professeur tuteur. Cette année de stage revêt une importance cruciale. La formation dispensée pendant cette première année doit notamment mettre l'accent sur la prise en charge de la classe et la personnalisation du suivi des élèves, au sein de la classe et dans le cadre des différents dispositifs d'aide et d'accompagnement. Les recteurs sont particulièrement attentifs à la nature et à l'effectivité des formations dispensées en septembre et en octobre.

Cinq principes directeurs sous-tendent les mesures concrètes mises en œuvre à la rentrée 2010 (1ère partie)

1er principe : **maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle**

2ème principe : **personnaliser les parcours scolaires**

3ème principe : **responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux**

4ème principe : **accélérer le développement du numérique à l'école**

5ème principe : **renforcer la politique de santé et la pratique du sport**

Ces principes se déclinent en priorités par niveau d'enseignement (2ème partie)

- ▶ à l'école primaire
- ▶ au collège
- ▶ au lycée

## SOMMAIRE

### 1. Cinq principes directeurs

#### 1.1 Maîtriser les fondamentaux et ancrer l'éducation artistique et culturelle

- 1.1.1 Améliorer la maîtrise du français et prévenir l'illettrisme
- 1.1.2 Garantir à tous les élèves les moyens de la maîtrise du socle commun
- 1.1.3 Ancrer l'éducation artistique et culturelle

#### 1.2 Personnaliser les parcours scolaires

- 1.2.1 Renforcer les dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés
- 1.2.2 Développer de nouveaux services personnalisés d'orientation
- 1.2.3 Lutter contre le décrochage
- 1.2.4 Favoriser un meilleur accès des élèves issus des milieux socialement défavorisés à des parcours de réussite et d'excellence
- 1.2.5 Soutenir les élèves en grande difficulté en dialoguant avec les familles
- 1.2.6 Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves

#### 1.3 Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux

- 1.3.1 Encourager l'expérimentation et l'innovation
- 1.3.2 Promouvoir l'autonomie et la responsabilité des établissements scolaires
- 1.3.3 Rendre les élèves plus responsables
- 1.3.4 Réaffirmer l'autorité du professeur dans la classe
- 1.3.5 Prévenir et lutter contre la violence et les discriminations
- 1.3.6 Favoriser l'appropriation des symboles républicains
- 1.3.7 Ouvrir l'École aux parents
- 1.3.8 Généraliser l'éducation au développement durable

#### 1.4 Accélérer le développement du numérique à l'école

##### 1.4.1 Généraliser les espaces numériques de travail (ENT) et le cahier de texte numérique

##### 1.4.2 Stimuler l'apprentissage des langues vivantes

##### 1.4.3 Former les enseignants et les cadres aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

##### 1.4.4 Accroître les ressources numériques

#### 1.5 Renforcer la politique de santé et la pratique du sport

##### 1.5.1 Adapter une politique de santé aux besoins des élèves

##### 1.5.2 Développer les pratiques sportives à l'École

## 2. Les priorités par niveau

### 2.1 L'école primaire

#### 2.1.1 Garantir l'application pleine et entière des programmes dans toutes les classes de l'école primaire

#### 2.1.2 Donner sa pleine mesure à l'aide personnalisée

#### 2.1.3 Mener chaque élève au maximum de ses possibilités

#### 2.1.4 Améliorer la fluidité du parcours scolaire

### 2.2 Le collège

#### 2.2.1 Parachever la mise en œuvre du socle commun, grâce au livret personnel de compétences

#### 2.2.2 Mettre en place l'application nationale « Livret personnel de compétences »

#### 2.2.3 Installer le nouveau DNB

### 2.3 Le lycée

#### 2.3.1 Mieux accompagner et orienter les élèves

#### 2.3.2 Adapter le lycée à son époque

#### Donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues

#### 2.3.3 Consolider la réforme de la voie professionnelle

#### 1.4 Principe directeur 4 -

### ● Accélérer le développement du numérique à l'école

Le développement de l'éducation numérique des élèves, pour un usage réfléchi et responsable d'internet ainsi que pour leur maîtrise des technologies de l'information et de la communication, est aujourd'hui une obligation pour l'école.

Mais les technologies et les ressources numériques doivent aussi être mises au service des apprentissages et de la réussite des élèves. En enrichissant et en diversifiant les supports et les pratiques pédagogiques dans toutes les disciplines, elles permettent de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves et d'individualiser les apprentissages. Elles permettent également de mieux assurer la continuité pédagogique en dehors de la classe.

### ● Généraliser les espaces numériques de travail (ENT) et le cahier de texte numérique

La généralisation des ENT dans tous les établissements scolaires, déjà engagée dans plus de la moitié des académies, est une priorité. Réalisé en partenariat avec les collectivités locales, le développement des ENT devra s'appuyer sur le développement d'actions de formation et d'accompagnement appropriées.

Les établissements disposant d'un ENT devront développer les accès à un nombre croissant de services à vocation pédagogique (manuels numériques, ressources numériques, services d'orientation notamment).

Les chefs d'établissement jouent un rôle clé à la fois pour le développement et l'enrichissement des ENT et pour le maintien de la qualité de leur contenu sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

Le cahier de textes numérique, qui facilite l'individualisation des activités demandées aux élèves, devra être généralisé dans tous les établissements à la rentrée 2010. L'utilisation du cahier de textes numérique au lieu du cahier de textes papier devra être effective à la rentrée 2011 dans tous les établissements. Une circulaire, remplaçant celle de 1961, précisera les conditions d'utilisation du cahier de textes numérique.

### ● Stimuler l'apprentissage des langues vivantes

L'amélioration des compétences orales des élèves est désormais indissociable du recours au numérique. De plus en plus de ressources numériques interactives sont aujourd'hui disponibles tandis que des outils comme la diffusion par baladeur permettent d'accroître le temps d'exposition à la langue, d'enregistrer simplement les élèves et d'évaluer leurs compétences orales.

Durant l'année scolaire 2010-2011, chaque établissement doit pouvoir proposer dans une ou plusieurs classes de langues une utilisation de la diffusion par baladeur. Un guide d'utilisation de cet outil expliquant comment réaliser ce projet dans l'établissement sera disponible avant l'été.

Les écoles et les établissements pourront aussi utiliser le dispositif de jumelage en ligne « eTwinning » pour favoriser les échanges en langues étrangères tout en utilisant les outils numériques.

### ● Former les enseignants et les cadres aux TICE

La formation de l'ensemble des enseignants à l'usage des TICE est le préalable de tout développement en la matière. Un plan national de déploiement de cette formation sera arrêté avant la fin du mois de juin.

Destiné à compléter les dispositifs de formation des enseignants, le programme « <https://magistere.education.fr/> » propose des formations collaboratives en ligne dans le domaine des TICE. Les potentialités de ce programme doivent être étendues aux autres domaines et, en particulier, aux nouveaux enseignements (histoire des arts notamment). Les programmes de formation académiques devront placer les formations aux usages des outils numériques au tout premier plan des priorités.

La formation aux TICE et aux projets numériques pour les personnels d'encadrement doit aussi être développée. Un référentiel des compétences professionnelles numériques sera proposé.

### ● Développer les ressources numériques

Le développement des ressources pédagogiques doit accompagner la diffusion des équipements et des outils numériques. Les corps d'inspection participeront activement à l'élargissement de l'offre de ressources mises à la disposition des professeurs, notamment au travers des ENT. Les enseignants doivent être incités et encouragés à développer des scénarios d'usage pédagogique pour ces ressources et pour les outils numériques (TBI, visioconférence, etc.).

Pour le premier degré, ces scénarios alimentent le site PrimTice, portail des TICE pour l'enseignement primaire, afin de les mutualiser auprès de tous les enseignants.

## 2.2 Le collège

### ● Parachever la mise en œuvre du socle commun

, grâce au livret personnel de compétences

L'évaluation de la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, commencée à l'école, se poursuit au collège pour aboutir, au plus tard en classe de 3ème, à la validation du palier 3. Elle s'adresse également aux élèves scolarisés en sections d'enseignement général et professionnel adapté implantées dans les collèges.

Les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun renseignées au palier 1 et au palier 2 sont des supports structurants pour la liaison école-collège. Elles apportent des éléments d'information essentiels pour la mise en place, sans délai, de l'aide et de l'accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire.

Tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition des compétences du socle commun, et donc dans leur évaluation, Les pratiques artistiques, culturelles et sportives, le parcours de découverte des métiers et des formations y contribuent également.

En lettres, les programmes doivent s'interpréter dans un sens qui favorise le plaisir de la lecture et l'articulation avec les autres disciplines, notamment pour donner aux élèves les éléments de contexte historique.

Lorsque les évaluations conduites dans les différents enseignements montrent que l'élève maîtrise une compétence, la décision de la valider est prise collégalement par les membres de l'équipe pédagogique concernés. Les compétences validées sont renseignées par le professeur principal dans les attestations de palier 3.

Les attestations du palier 3, les grilles de référence qui précisent les exigences pour chaque compétence, ainsi que des outils d'aide à l'évaluation sont mis à la disposition des équipes sur eduscol. Ces outils sont complétés en cours d'année. Des formations sont mises en place : un séminaire national aura lieu au printemps 2010.

### ● Mettre en place l'application nationale « Livret personnel de compétences »

À la rentrée 2010, tous les établissements disposeront, via leurs serveurs académiques, d'une application numérique, appelée « Livret personnel de compétences », développée sous environnement SCONET. Elle permet de renseigner les compétences validées, d'éditer les attestations pour les familles et d'assurer la transmission des données vers l'application Notanet.

L'application « Livret personnel de compétences » sera mise en relation avec les applications privées ainsi que les applications développées localement pour le suivi des acquisitions du socle commun.

### ● Installer le nouveau DNB

La session 2011 voit l'avènement de deux dispositions majeures : la prise en compte de la maîtrise des sept compétences du socle commun et l'introduction, parmi les épreuves de l'examen, d'une note d'histoire des arts, obtenue lors d'une présentation orale organisée dans l'établissement.

Ces deux nouveautés concrétisent, d'une part, l'enseignement de l'histoire des arts mis en place à la rentrée 2009, et, d'autre part, l'achèvement de la mise en œuvre du socle commun au collège. Par ailleurs, tout élève de troisième doit être présenté au DNB.

Lors du conseil de classe de 3ème trimestre de la classe de troisième, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun. Les validations obtenues remonteront vers l'application Notanet, comme les notes de contrôle continu

## 2.3. 2 Adapter le lycée à son époque

### ● Donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues

La maîtrise de langues étrangères est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études, que pour favoriser les échanges culturels ou encore préparer une mobilité au sein de l'espace européen et au-delà. Ainsi, l'enseignement des langues vivantes est renouvelé dans ses modalités d'organisation comme dans ses contenus avec de nouveaux programmes en application à la rentrée. Il doit s'appuyer sur les outils numériques qui permettent aux élèves d'entretenir et de développer leurs acquis en apprenant à travailler en autonomie.

À la rentrée 2010, l'enseignement par groupes de compétences en langues vivantes 1 et 2 est généralisé au lycée. Les horaires de LV1 et de LV2 ont été globalisés à cet effet et harmonisés entre les séries de la voie générale. Un alignement des horaires de langues vivantes dans les emplois du temps est préconisé pour faciliter ce mode d'organisation. La constitution des groupes est modifiable au cours de l'année. Elle est indépendante de la série, du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classe. Le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur est à encourager. Au lycée général et technologique, il convient de développer un partenariat avec un établissement scolaire étranger, inscrit dans la durée autour d'une véritable coopération éducative. Ce partenariat est porté par un projet ambitieux au niveau académique et doit figurer dans les projets d'établissement.

Ce partenariat devra favoriser la mobilité des élèves, sous forme de séjours ou périodes d'études effectués dans l'établissement étranger partenaire et validés dans le cursus scolaire. On pourra s'inspirer en la matière du partenariat franco-allemand (cf. note de service n° 2006-184 du 21 novembre 2006 relative à la validation de l'année de seconde passée dans un établissement scolaire allemand - B.O. n° 44 du 30 novembre 2006).

Les délégués académiques aux relations européennes et internationales (DAREIC) apportent leur concours à la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions.

Il convient par ailleurs de développer l'enseignement en langue étrangère de disciplines autres que linguistiques. L'utilisation de la langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines doit être développée progressivement, en série L mais aussi dans les autres séries.

C'est pourquoi l'enseignement de disciplines autres que linguistiques, proposé dans l'une des langues de la classe et dispensé conformément aux horaires et aux programmes en vigueur, sera étendu peu à peu, en tenant compte des ressources des établissements



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.